

# REVUE *Camerounaise* de l'ARBITRAGE

*Trimestrielle destinée aux juristes et au monde des affaires*

## SOMMAIRE

### I - DOCTRINE

Pages

*L'état actuel de l'OHADA*

3

*Par Gaston KENFACK DOUAJNI*

### II - JURISPRUDENCE

*1- Cour Commune de Justice et d'arbitrage (CCJA)*

*ARRET N° 013/2003 du 19 Juin 2003*

*Validité des dispositions nationales relatives à l'exécution des décisions de justice -  
incompétence de la CCJA pour connaître d'une affaire ne soulevant aucune question  
relative à l'application des actes uniformes et des règlements prévus au Traité OHADA.  
Affaire: SOCOMSARL c/ Société Générale de Banques au Cameroun.*

10

*Note de Gaston KENFACK DOUAJNI*

*2-Tribunal de Première Instance de Lomé - Chambre civile et commerciale -juge-ment  
n° 922/2003 du 4 juillet 2003.*

*Clause compromissoire - compétence du juge étatique - conditions d'application  
de l'article 13 de l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage. Affaire : Société  
Togolaise d'Automobile et de Représentation (STAR) c/ Compagnie Financière de  
l'Afrique de l'Ouest (CFAO - TOGO), SFCE et RENAULT -TOGO*

*Note de Pierre BOUBOU* 15

### III - INFORMATIONS

*Séminaires, Conférences et Colloques*

28

*1 - Activités de la Chambre de Commerce Internationale*

29

*2 - Conférence de la London Court of International Arbitration*

30

*3 - Formation à l'International Law Institute (ILI)*

31

N° 22 Juillet - Août - Septembre 2003